

facilement leurs fonds aux constructeurs pour leur permettre d'attendre le moment où le propriétaire pourra—après les 30 jours de grâce—faire un emprunt hypothécaire. Naturellement, les escomptes coûtent plus cher et ils ne sont d'ailleurs, à la portée que des entrepreneurs qui ont déjà une fortune liquide à eux, petite ou grande.

Voici les totaux des prêts par catégories de prêteurs :

Cies de prêts.....	\$14,100
Assurances.....	.....
Autres corporations.....	.....
Successions.....	23,500
Particuliers.....	13,270
	<hr/>
	\$ 70,870
Semaine précédente.....	31,150
Semaines antérieures.....	4,005,578
	<hr/>
Depuis le 1er janvier.....	\$4,117,598
	<hr/>
Semaine correspondante. 1894.....	\$ 81,967
“ “ 1893.....	140,695
“ “ 1892.....	159,045
“ “ 1891.....	139,199
“ “ 1890.....	91,108
“ “ 1889.....	49,990
“ “ 1888.....	84,867
	<hr/>
A la même date 1894.....	\$1,579,870
“ “ 1893.....	2,117,876
“ “ 1892.....	1,271,041
“ “ 1891.....	2,674,183
“ “ 1890.....	1,161,318
“ “ 1889.....	1,007,013
“ “ 1888.....	1,219,534

## La Construction

Contrats donnés pendant la semaine terminée le 23 mars 1895.

Chez M. J. ALOÏDE CHAUSÉ, Architecte, 153 rue Shaw Montréal, et 2140 St-Jacques, St-Henri.

Rue Ste-Elizabeth, St-Henri, un presbytère—3 étages.

Maçonnerie et Pierre de Taille, God. Guilbault.

Charpenterie et Menuiserie, Arthur Myre.

Briquetage, Victor Décaray.

Plâtrerie, Stephen Gosselin.

Peinture et Vitrierie, Charles Fortier.

Toiture, etc., J. A. Giroux.

Plomberie, Jos. Roy (fils) & Cie.

Chauffage, Jos. & Ovila Gibeau.

Fouilles et Canaux, André Bray.

Acier, Arthur Myre.

Electricité, Jos. Roy (fils) & Cie.

Ventilation, J. A. Giroux.

Propriétaire, Les Syndics de la Paroisse Ste-Elizabeth.

### NOTES

Les travaux de l'hospice de Ste Cunégonde vont être commencés incessamment. Le contrat pour le creusement des fondations a déjà été donné.

Il est question de construire un nouvel hôtel-de-ville à Ste Cunégonde sur l'emplacement occupé par l'hôtel-de-ville actuel.

La ville de Montréal va faire construire sur l'emplacement de l'ancien Château Ramesay, au coin de la rue Notre-Dame

et de la place Jacques Cartier, un grand édifice où elle logera un poste de pompier, les bureaux de la police, la cour du Recorder, etc.

MM. Roy & Gauthier, architectes, de Montréal, ont reçu des soumissions pour les travaux de l'église de St-Louis de France. Les contrats doivent être donnés aujourd'hui, 28 mars.

MM. Roy & Gauthier, ont été choisis comme architectes pour les réparations de l'église de St-Laurent, par une assemblée de paroisse. Ces travaux commenceront au printemps.

Ils demandent des soumissions pour tous les travaux d'une résidence privée à 4 étages qui doit être construite sur la rue Sherbrooke.

M. Casimir St-Jean, architecte, de Montréal, a préparé les plans et va bientôt demander des soumissions pour la construction du presbytère de St-Jérôme.

### NOTES COMMERCIALES

Les manufacturiers américains de coke doivent se former en combine et hausser leurs prix à partir du 1er avril.

Nous aurons, cet été, une ligne régulière hebdomadaire entre Montréal et Manchester. Le principal fret de cette ligne sera fourni par l'exportation du bétail.

Après les épiciers, ce sont les marchands de nouveautés de Winnipeg qui demandent un règlement ordonnant la fermeture de leurs magasins de bonne heure.

Dans la première semaine de mars, 42 chars de matte de nickel ont été expédiées de Sudbury à Constable Hook, N. Y. Chaque char portait en moyenne 20 tonnes de minéral.

Les boulangers de Louiseville ont conclu un arrangement par lequel ils s'engagent tous à ne plus vendre que pour argent comptant. Tout boulanger vendant à crédit sera passible d'une amende de \$50.

La corporation de Londres, Angleterre, a accordé un crédit de £51,500 pour la construction de réfrigérateurs à Deptford, pour la viande importée. Nos exportations de beurre pourront sans doute en profiter.

Il y a du tirage dans la haute administration de la Consumers Cordage Co. A la dernière assemblée annuelle, trois des principaux directeurs, l'hon. A. W. Morris, MM. E. M. Fullon et Chas. B. Morris, ont été remplacés et un comité d'actionnaires a été chargé de faire une enquête sur les affaires de la compagnie.

Des négociations se poursuivent en ce moment entre les directeurs de la compagnie du Richelieu, et ceux de la compagnie de navigation de l'Ottawa, pour opérer une fusion des deux compagnies. Si cette fusion s'opère la compagnie du Richelieu deviendra propriétaire de "l'Express" et autres bateaux de la compagnie de navigation de l'Ottawa. MM. Bowie et Shepherd, les deux principaux actionnaires de cette dernière compagnie, auront des parts dans la compagnie du Richelieu équivalentes de la valeur de leurs bateaux.

Le bétail d'Australie n'est pas sous le coup de l'arrêté ministériel qui ordonne l'abattage immédiat du bétail canadien au débarquement en Angleterre. Aussi, les Australiens, qui viennent de voir un essai d'exportation couronné de succès, se proposent de faire cette exportation en grand. Des bœufs gras d'Australie de race Shorthorn ont été vendus en moyenne \$104.89 la tête et des bœufs de race Devon ont réalisé \$91.14, la tête, en moyenne.

Une maison de Liverpool, offre de prendre ferme, payable sur livraison, tout ce qu'on pourra lui expédier de lapins d'Australie, au prix de 12c la pièce. Ces lapins devront être vidés aussitôt que tués, en laissant le cœur, puis emballés dans des caisses de bois à ventilation parfaite, trente lapins par caisse et déposés sans retard dans le compartiment frigorifique d'un steamer en partance pour l'Europe.

Le prix moyen comparé des farines "patents" et "fortes à boulanger" à Minneapolis, depuis 13 ans, forme un tableau plein d'intérêt :

Année	Patents	Prix moyen fortes
1882	\$7.95	\$6.12½
1883	6 75	5.00
1884	5.95	3.90
1885	4.91	3.54
1886	4.37	3.29
1887	4 26	3.35
1888	4.87	3 50
1889	5.27	3 39½
1890	4.96	3.73
1891	5 05	4.09
1892	4.31½	3.27
1893	3.75½	2.32
1894	3.60	2.05

Voici le texte de l'arrêté du ministère de l'agriculture prohibant l'importation en France du bétail américain :

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 21 juillet 1881 sur la police sanitaire des animaux et le décret du 22 juin 1882 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la dite loi ;

Considérant que des maladies contagieuses qui n'existent pas en France sévissent dans les Etats-Unis d'Amérique sur les animaux de l'espèce bovine, et que, des cas en ayant été constatés sur les animaux importés de ce pays en Europe, il y a lieu de prendre des mesures pour prévenir l'introduction de ces maladies sur notre territoire ;

Vu l'avis du comité consultatif des épizooties ;

Sur le rapport du conseiller d'Etat, directeur de l'agriculture,

Arrêté :

Art. 1er.—L'importation en France et le transit des animaux de l'espèce bovine provenant des Etats-Unis d'Amérique sont interdits par nos frontières de terre et de mer, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

Toutefois les animaux de l'espèce bovine qui auront été expédiés des Etats-Unis avant le 24 février 1895 seront admis à l'importation en France sous réserve d'être présentés dans les conditions réglementaires fixées pour l'admission en France des animaux importés.

Art. 2.—Les préfets des départements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 février 1895.

GADAUD.